

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2017/06
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mr BISSAY David
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Guy
Mme RODET Chantal
Mme SERRAILLE Joëlle
Mr MUZELLE Robert
Mr TRIBOLET Didier

Excusés : Mme PERIAT Véronique
Mr ROCHARD Jean-François

Mme Joëlle SERRAILLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- Acquisition par la commune du dernier lot de la ZA la Berchère,
- Approbation des attributions de compensation versées par Forez-Est,
- Espace Tourisme et Loisirs : approbation des avenants,
- Péricolaire,
- Poste multi média,
- Label Station Verte,
- Questions diverses.

⇒ **Approbation du compte rendu du CM précédent**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 06 juin 2017**

Séance du 06 Juin 2017	
2017.05.01	Mise en place du RIFSEEP au 01/07/2017
2017.05.02	Approbation de la convention passée avec TIM lavage pour l'installation d'une laverie
2017.05.03	PV d'installation d'un nouveau conseiller municipal
2017.05.04	Mise à jour des commissions municipales suite à l'installation de nouveaux conseillers municipaux
2017.05.05	Mise en place du Compte Epargne Temps au 1er juin 2017
2017.05.06	Embauche de jeunes au service voirie & espaces verts durant la période estivale

1- Acquisition par la commune du dernier lot de la ZA la Berchère

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence économie est devenue une compétence obligatoire pour les communautés de communes. De fait, les zones d'activités appartenant aux communes seront revendues à FOREZ EST dans les mois qui viennent.

Afin de solder la zone d'activités de la Berchère où il ne reste plus que le lot où les caravanes sont installées pour la fête patronale, il semble judicieux que la commune s'en porte acquéreur. Cette parcelle pourrait être transformée en zone d'accueil pour camping-cars, tout en restant réservée pour les caravanes des forains pendant deux semaines en octobre.

Il n'y a pas d'incidence de trésorerie puisque la zone d'activité appartient d'ores et déjà à la commune. Il s'agit juste de la faire passer dans le domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal approuve ce principe à l'unanimité.

2- Approbation des attributions de compensation versées par Forez-Est

Les dotations d'Etat, la taxe d'habitation, sont depuis 2017 versées directement à FOREZ EST qui nous les reverse ensuite. Elles se décomposent comme suit :

Compensation au titre des dotations d'Etat, de la TH, de la CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNB d'un montant de **447 255 €.**

Compensation Enveloppe voirie : **71 000 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants des attributions de compensation versées par Forez Est.

3- Espace Tourisme et Loisirs : approbation des avenants

Une situation financière a été établie par l'architecte Bertrand Lavarenne et fait apparaître un solde négatif de 112 € par rapport à l'estimation totale initiale.

Certains postes ont été minimisés, au vu de quelques économies réalisées, et deux ont été revus à la hausse, notamment en ce qui concerne le revêtement de sols et la sonorisation de la salle qui s'est révélée inadaptée au besoin réel.

En synthèse, le montant total reste inchangé mais ces deux postes doivent être réajustés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les avenants sur les deux postes concernés.

4- Péricolaire

Le gouvernement a voté un décret concernant la possibilité donnée aux communes qui le souhaitent de revenir sur les rythmes scolaires et de repasser à la semaine de 4 jours.

Après l'enquête réalisée dernièrement qui fait apparaître une volonté de la part de 80 % des parents d'élèves de revenir à la semaine à 4 jours, et après le vote émis par le conseil d'école jeudi 27 juin, un courrier a été envoyé au directeur d'académie pour lui demander de nous accorder cette dérogation.

En effet, au vu des baisses des dotations de l'état, de la baisse des recettes de CFE depuis 3 ans, et des dépenses obligatoires générées par l'accessibilité, des économies sur le budget de fonctionnement sont nécessaires.

Le poste de Pierre Garin n'est pas remplacé, ainsi que celui de Christelle Minary. Une réorganisation des postes au niveau du secrétariat sera nécessaire dès janvier 2018, Laetitia Garel ayant demandé sa mutation à la maison de retraite en remplacement de Jean Paul Picolet.

Les associations intervenant auprès des TAP s'essouffent également et il deviendra de plus en plus difficile de compter sur leur implication dans les années à venir.

En repassant à la semaine de 4 jours, Mme le Maire propose de mettre en place une garderie le mercredi matin de 7h15 à 13h pour que les parents qui travaillent puissent trouver un moyen de garde pour leurs enfants. Cette garderie ne serait pas plus onéreuse que le périscolaire l'aurait été s'il avait été conservé. La participation restera également symbolique.

Le centre de loisirs réfléchit à proposer à partir de septembre 2018 une possibilité d'accueillir les enfants les mercredis.

Le conseil d'école a néanmoins demandé quelques heures sur un poste d'ATSEM pour étoffer les grandes sections et le CP. Mme le Maire propose de mettre en place un poste d'ATSEM à raison de 8 heures par semaine, à répartir selon le besoin par l'enseignante concernée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation proposée par Madame le Maire dès la rentrée 2017, sous réserve que la demande du retour à 4 jours soit acceptée par l'académie.

5- Activité multi média

RAPPEL : Christelle MINARY a demandé une disponibilité pour raisons personnelles et ne sera pas remplacée. Les activités concernant le poste qu'elle occupait (informatique + rythmes scolaires) ne seront pas renouvelées à la rentrée prochaine.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6- Label Station Verte

La remise du label station verte se fera lors d'une cérémonie fixée le :

- ↘ **28 juillet à 14h00 à la halle du randonneur.**

7- Questions diverses.

Quelques dates à retenir :

*Inauguration du local voirie, de la façade de l'église et des deux fresques :

- ↘ **samedi 2 septembre 2017 ;**

*Inauguration de l'espace tourisme et loisirs :

- ↘ **mercredi 6 septembre à 17h00**

* Prochaine réunion du conseil municipal :

- ↘ **mardi 25 juillet avec visite de l'espace tourisme et loisirs**

Fait à Violay, le 30 juin 2017,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

